

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne).

RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS					ARRIVÉES A					CAHORS		MONTAUBAN		TOULOUSE arriv.
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	ARRIVÉES	Dép. p ^r Montaub.	ARRIVÉES	Départs p ^r Cahors	9 ^h 21 ^m m.	
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 41 ^m m.	5 ^h 10 ^m m.	7 ^h 6 ^m m.	7 ^h 15 ^m m.	2 ^h 45 ^s	
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 25 s.	9 50 —	
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —		4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 25 —	5 35 s.	7 55 —	5 10 —	Dép. p ^r Montauban 5 ^h 45 ^m m. 3 20 s.	

Train de foire : Départ de Libos à 7^h 10^m matin. — Arrivée à Cahors à 9^h 15^m matin.

Cahors, le 10 Mai.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Electeurs,
Jusqu'à la dernière heure avant le scrutin, nous ne cesserons de vous le répéter : L'intronisation de la politique au Conseil municipal, sera fatale aux intérêts matériels de la cité.
Voyez si dans toute occasion son souffle passionné n'a pas divisé les meilleurs esprits, paralysé les meilleures intentions.
Avant le 5 novembre 1881, qu'avait fait le conseil municipal ?
Il s'était désuni sur la question des écoles jusqu'au jour où le verdit du suffrage universel amena une détente salutaire, et fit la trêve des partis.
A partir de ce renouvellement, est-il besoin d'énumérer les projets utiles votés et mis en chantier.
Les Ecoles Laïques furent créées à côté des Ecoles Congréganistes ; une égale répartition des faveurs administratives y entretint l'émulation et la concurrence, si profitables en matière d'enseignement.
L'emprunt d'un million fut couvert une fois et demi, preuve de la confiance du public en son édilité.
L'élargissement de certaines rues fut voté, et plusieurs sont aujourd'hui en pleine circulation.
Et enfin, si nous voulons la preuve la plus éclatante de l'union qui régnait au Conseil municipal, ne la trouvons-nous pas

dans la décision, unanimement prise, de l'érection de la statue de Gambetta ?
C'était donc sur ce Conseil municipal tout entier, conseil d'affaires et capable à l'occasion de résolutions patriotiques, que les électeurs auraient dû tout d'abord être appelés à voter.
Mais il a fallu céder le pas à la politique et c'est uneliste décorée du titre d'Union républicaine que l'on présente au choix des électeurs.
N'est-ce pas plutôt une LISTE D'UNION MUNICIPALE que nous devons préférer, si nous avons souci de la bonne gestion des affaires locales ?
Mais quand donc voudra-t-on comprendre que les Conseils municipaux transformés en parlements au petit pied, sont néfastes aux intérêts d'une ville ?
Quand donc voudra-t-on comprendre que ce qu'il faut dans les Concoils municipaux, ce sont des hommes uniquement dévoués aux affaires locales, et capables de diriger habilement les mille rouages de l'administration, dans un sens favorable aux besoins si divers des populations ?
Faudra-t-il encore faire la triste expérience d'une assemblée d'incapables, qui ne sachant rien édifier, s'acharneront à détruire et à dévorer, au profit de leurs utopies dangereuses, les ressources de la commune ?
On veut laïciser les écoles, c'est très bien ; mais s'est-on arrêté un seul instant aux dépenses énormes que provoquera cette mesure violente ? Non. Le grand mot de laïcisation est lâché, et aveuglément on laïcise.

Et quand les électeurs verront que tout cela se traduit par des impôts et des charges nouvelles, à qui pourront ils s'en prendre sinon à eux-mêmes ?
Et les pauvres qui secondent si allègrement les programmes radicaux, quelle figure feront-ils quand, s'adressant aux dispensatrices laïques des secours, au bureau de bienfaisance, on leur répondra : Il n'y a plus rien.
Ont-ils une minute réfléchi, les malheureux, à ceux qui leur viennent le plus généreusement en aide ? Se sont-ils demandé si ceux qui poussent si fort le grand cri de fraternité sont bien ceux qui la pratiquent le mieux ?
On nous communique un renseignement qui devrait avoir son poids dans la balance électorale, si les électeurs voulaient bien un peu raisonner leur vote.
Sait-on ce que produisent au bureau de bienfaisance les 27 citoyens de la liste du Comité républicain ? 40 fr. à peine.
Et les 27 noms de l'Union républicaine ? 180 fr. au pis aller.
Et les 27 affreux réactionnaires de la liste libérale conservatrice ? Plus de 1,000 fr.
Tout cela frapperait évidemment les électeurs, si, au lieu de se laisser aller à un entraînement irréflecti, ils songeaient à la gravité de la situation, et aussi aux capacités de leurs mandataires, au point de vue de la direction des affaires publiques.
Des politiciens à perte de vue, ah ! certes, il n'en manque pas !
Des hommes aptes à défendre les intérêts

de la commune et à marcher d'un pas ferme dans la voie des améliorations utiles, il n'y en a pas tant que cela ! et lorsque l'on a la bonne fortune de pouvoir arrêter un choix parmi des capacités éprouvées, on est bien coupable de ne pas le faire.
Electeurs soucieux de la gestion sage, économique, paternelle des affaires de la ville, qui doivent avant tout vous intéresser, gardez-vous, si vous m'en croyez, de la politique comme de la peste, et composez, en hommes intelligents et libres, un bulletin d'UNION MUNICIPALE.
Vous ne tarderez pas à vous féliciter d'avoir suivi ce conseil.

PROTESTATION

D'UN GROUPE DE RÉPUBLICAINS, CONTRE LES CANDIDATS RÉPUBLICAINS DU 11 MAI.

• Monsieur le Directeur,
« Nous venons protester par la voix de votre Journal contre les manœuvres de la dernière heure, dont nous avons été les dupes au scrutin du 4 mai. Quelques chefs de file, pour s'assurer un nombre de voix plus flatteur pour leur amour-propre et arriver bons premiers en passant sur notre dos, n'ont pas reculé devant cette prétendue « Union républicaine » qui, en les présentant sur deux listes à la fois, tandis que nous n'étions portés que sur une seule, leur a valu un nombre à peu près double de suffrages.
« Cela est sans doute fort habile de la

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(39)

L'Hôtellerie Sanglante

SECONDE PARTIE

LES ATRIDES DE VILLAGE

Hé ! ce qui était vrai il y a trois jours peut ne l'être plus. Aujourd'hui, la Benjamine et la Denise sont indispensables à mes projets. Ce sont deux filles dans ma main, dont je me servirai pour lier pieds et poings au gendarme.
— Lier pieds et poings au gendarme ?
— Lier pieds et poings au gendarme ! répétaient les jumeaux qui se livraient à des efforts incroyables pour suivre leur aîné dans le développement de ses machinations.
Joseph les considéra avec une compassion méprisante :
— Mes pauvres enfants, m'est avis que vous n'avez pas inventé la poudre... Une supposition que le gendarme entrerait dans notre famille.
Il y eut une exclamation générale d'étonnement. L'orateur appuya :
— Oui, puisqu'il faut vous mettre les points sur les i, supposez que Philippe Hattier devienne doublement notre beau frère.

— Et comment ?
— Parbleu ! en épousant notre plus jeune sœur et en mariant à l'un de nous la sienne, la belle dentelière.
— Ah ça ! s'écria la grande fille, tu ne goguenardais donc pas, dernièrement, en dinant, quand tu nous parlais de deux noces ?
— Je ne goguenarde jamais, répliqua l'aîné des Arnould, quand il s'agit d'assurer ma tête sur mes épaules. Même j'avais songé à toi pour convoler avec ce fringant des fringants. Mais j'ai renoncé à cette idée... Une gaillarde de ton caractère et un luron de son calibre ne valent rien pour le conjungo. Vous finirez par vous avaler tous deux comme le dogue et le loup que cite la légende. La Florence, au contraire, lui ira comme un gant. C'est friand, gentil, mignonnet. De tous temps les tambours-majors ont raffolé de ces poupettes... Avez-vous remarqué, compères, de quelle façon notre officier mirait et admirait la minette, lorsque celle-ci, quasi morte, se raidissait sur la chaise qu'avait approchée ce saltimbanque de la place ?...
— Je l'ai remarqué, fit Marianne.
— La Florence, non plus, quand elle les a ouverts, n'a pas mis ses yeux dans sa poche. C'est une fine mouche, quoiqu'elle ne paye pas de mine ; elle vous a gratifié le galant cavalier d'un merci qui lui a paru plus doux que le miel. Ces petites filles, à qui l'on donnerait le bon Dieu sans confession, un instant leur en apprend plus dans la science de notre mère Eve, que Catinette la blanchisseuse n'en sait depuis son premier gendarme !...
— Es-tu sûr de ce que tu avances ? s'informa

la veuve de son coin.
— Allez, la mère, on a de bons yeux ; je vous dis que nos tourtereaux s'adorent. L'essentiel est qu'ils ne roucoulent pas trop longtemps. D'ailleurs, votre future bru m'aidera à abrégier les bagatelles de la porte.
— Ma future bru ?
— Hé ! oui, la sœur de votre futur gendre.
— Tu comptes sur la Denise ?
— Elle est à ma dévotion. A nous deux nous mènerons les choses tambour battant. C'est comme si M. le curé avait publié les bans au prône. Vous pouvez plumer les volailles et commander les violons. A présent, une fois les deux noces célébrées, nous dormons sur toutes nos oreilles.
Si jamais le lieutenant découvre le pot-aux-roses, ce n'est pas lui qui conduira à la guillotine toute sa nouvelle famille... Je dis : toute, et l'orateur souligna le mot avec une intention marquée, parce que la Benjamine serait de la danse, bien entendu. Celle-là, nous ne ferions pas la bêtise de l'innocenter. Elle a vécu avec nous... Qui diable prouverait qu'elle n'est pas coupable, aussi coupable que vous et moi ?...
— Sacrédiennne ! interrompit François avec enthousiasme, tu es un mâle ! C'est superbe !...
— Possible, opina Sébastien ; mais c'est égal, tu ne nous dis pas qui de nous épousera la dentelière.
— Celui qui lui plaira davantage. Elle choisira.
— Librement ?
— Librement.
La grande fille hochait le front :
— Je connais la princesse du pavillon du garde.

— Eh bien ?
— Elle vous rebuttera tous les trois.
— Voilà où tu te blouses, mon ange, reprit Joseph d'un air narquois. Je me charge de la décider à faire un choix.
— Par quel moyen ?
— Bichette, si quelqu'un t'interroge là-dessus, tu lui répondras que tu n'en sais rien.
Ensuite s'adressant aux jumeaux, l'aîné des Arnould ajouta :
— Ainsi, c'est convenu, on ne se chicanera pas après la décision de la fille de l'ancien houzard, et cette décision sera acceptée par les deux d'entre nous qui n'auront pas eu de chance, sans colère comme sans rancune.
Sébastien se pencha à l'oreille de François :
— Pas de bon Dieu ! faut qu'il soit diantrement assuré que c'est lui qu'elle choisira.
— Va bien, répartit l'autre avec conviction, il arrivera un moment où on lui réglera son compte. Postérieurement, on s'arrangera à la poigne ou à l'amiable.
Joseph, qui n'eut pas l'air de s'apercevoir de ce colloque, insista :
— Est-ce topé ?
Les cadets hésitèrent. Un coup d'œil de Marianne les décida.
— C'est topé, déclarèrent-ils à l'unisson.
Les trois frères se frappèrent dans la main comme des maquignons qui concluent un marché. Puis François hasarda :
PAUL MAHALIN
(A suivre).

part de ces républicains du lendemain pour la plus part, et peut faire illusion sur le degré de considération dont ils jouissent en ville; mais est-ce très loyal, et très honnête? nous en doutons.

Il ne nous plaît pas, à nous, qui avons donné des preuves modestes, mais sûres de dévouement à la République, et qui n'avons jamais songé à en tirer vanité de servir sciemment de marchepied à certaines personnalités déridement trop absorbantes.

Dupes une fois, oui; mais deux, non.

(Un groupe de républicains sacrifiés).

Hospices Laïcisés

L'Hôtel-Dieu de Mâcon marchait bien, administré par une congrégation religieuse.

On le laïcisa. Les dépenses décuplèrent, naturellement, le désordre s'introduisit dans l'administration, et nous pouvons lire dans le dernier numéro du *Journal de Saône et Loire*.

Hier, une traite de 450 fr. a été présentée à l'administration de l'Hôtel-Dieu. Le receveur des hospices et l'économiste n'ayant pas à disposition la somme nécessaire, un protêt immédiat a dû être fait, conformément à la dernière circulaire du ministre des finances.

Du petit au grand, c'est ainsi que les radicaux administrent notre malheureux pays.

A Paris, depuis que le Conseil municipal a renvoyé les sœurs des hôpitaux et les a remplacées par des mercenaires, aus-iôt les gaspillages se sont produits d'une manière effrayante comme l'a signalé le Directeur de l'assistance publique dans une circulaire confidentielle. Pour ne citer qu'un fait: là où suffisaient 1.800 bouteilles d'un certain vin, il en faut maintenant plus de 100.000!

Cet état de choses déplorable a tellement frappé les électeurs parisiens qu'ils ont porté au conseil municipal le docteur Desprès, adversaire déclaré de la laïcisation des hôpitaux.

Electeurs, comprenez et votez.

Bureau de Bienfaisance de Cahors.

Les fonds de l'association sont administrés par un comité composé de personnes qui ont la confiance de leurs concitoyens. Ces fonds sont le produit de souscriptions volontaires. Dans le principe, lorsque la politique ne gâtait pas tout, on recueillait plus de 20.000 francs, aujourd'hui que circulent tous ces bruits de laïcisation on atteint à peine 8.000 francs.

Electeurs, qui souffrez de cet état de choses?

PROCLAMATION

DES CANDIDATS DE LA LISTE LIBÉRALE CONSERVATRICE

Cahors, le 9 Mai 1884.

ÉLECTEURS!

Toute équivoque a aujourd'hui disparu.

Chacun de vous peut apprécier les conséquences du vote qu'il émettra dimanche.

Voter pour la liste dite du Comité Républicain, c'est voter l'expulsion immédiate des Frères de l'École, des Sœurs de la Salle d'Asile; c'est voter la laïcisation à bref délai de l'Hospice et du Bureau de Bienfaisance.

Or, tout le monde sait que ces mesures violentes coûteront fort cher, augmenteront les impôts et ruineront les finances de la Ville.

On vous a dit, il est vrai, que le Conseil municipal n'avait pas d'action sur les Commissions administratives de l'Hospice et du Bureau de Charité. C'est absolument faux.

Le Maire de la ville préside ces deux Commissions. Le Conseil municipal en nomme deux membres, et le Préfet nomme les quatre autres sur la présentation du Maire. (Loi du 5 août 1879).

A vous de savoir si vous voulez, pour

donner satisfaction à des haines inexplicables, enlever aux travaux de la ville, une bonne partie de nos ressources.

ÉLECTEURS!

Ne vous laissez pas tromper par de fausses assertions ou de vaines promesses.

Votez avec ensemble et énergie pour les défenseurs de vos finances et de vos libertés.

N. B. — Les électeurs qui auraient égaré ou n'auraient pas reçu leurs cartes, ont le droit de voter en faisant constater leur identité.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

COMMUNE DE CAHORS

LISTE LIBÉRALE CONSERVATRICE

- CAVIOLE, docteur, conseiller sortant.
- BESSIÈRES, Achille, ancien Maire.
- LAGARRIGUE, Edmond, avocat, cons. sort.
- FILHOL, Jean, pharmacien, cons. sortant.
- MAZELIÉ, Louis, négociant, cons. sortant.
- LESTANDI, Pierre, charp., cons. sortant.
- BOUSQUET, Jean, géomètre, cons. sortant.
- DELLARD, Jean, propriét., cons. sortant.
- CANGARDEL, Paul, banquier.
- BOUDOUSQUIÉ, Lucien, propriétaire.
- BOUSQUET, Louis, ancien avoué.
- GÉLIS, Maurice, docteur.
- BILLIÈRES, Jules, avoué.
- CHAMBERT, Henri, négociant.
- FAVAS, Auguste, ancien agent-voy. en chef.
- AUSSET, fils, docteur.
- D'ARMAGNAC, Bernard, propriétaire.
- LAMELLE, Jean, de Cabessut, propriétaire.
- VINEL, droguiste.
- PERGOT, Jean, capitaine en retraite.
- VIALARD, Jean-Baptiste, entrepreneur.
- LAPLEINE, Vincent, entrepreneur.
- LACASSAGNE, Bernard, propriétaire.
- GABIN, Guillaume, à St-Georges.
- MOULY, Pierre, à St-Henri.
- HENRAS, Pierre, à Arbouys.

AUX AFFAIRES!!!

Electeurs de Cahors,

La liste libérale conservatrice doit sortir triomphante des urnes dans le scrutin de demain. Ce magnifique résultat sera obtenu, si les modérés ne commettent aucune faute et ne laissent pas surprendre leur bonne foi.

Tout a été dit sur la nécessité d'assurer la victoire aux hommes d'ordre et de conservation sociale. Il serait superflu d'indiquer à chacun son devoir et de montrer les résultats qu'entraînera le succès des radicaux.

Electeurs de Cahors,

Vous connaissez tous les candidats qui composent la liste libérale. Ces honnêtes et courageux citoyens sollicitent vos suffrages pour sauvegarder vos libertés, pour défendre vos droits, pour vous protéger contre des sectaires

Profondément conservateurs de la forme gouvernementale, les candidats que nous patronnons veulent exclure la politique du sein des assemblées communales. Convaincus qu'on vit d'affaires et qu'on meurt de politique, ils désirent se consacrer entièrement à l'étude de toutes les questions et de toutes les améliorations qui intéressent votre cité.

Ils pensent que point n'est besoin de vous tracer un programme politique et de se poser en doctrinaires qui veulent faire prévaloir leurs opinions. Respect absolu de la Constitution, — maintien de la liberté d'enseignement, — faculté pour les pères de famille de faire instruire leurs enfants, — aversion profonde pour la laïcisation des hôpitaux, — désir sincère de pratiquer des économies; en un mot, administration vigilante et éclairée, préoccupation unique des intérêts municipaux, tel est le programme des Conservateurs libéraux.

Ce programme, Electeurs, est le seul que vous ayez le droit d'accepter et de sanctionner, si vous ne cédez pas à des menaces et à

la peur de déplaire à une coterie. Seul, en effet, ce programme est réellement municipal. Seul, il vous assure une bonne gestion et vous garantit l'économie, l'indépendance et la liberté.

Electeurs de Cahors,

Vous soutiendrez de vos libres suffrages les courageux et modestes défenseurs de toutes les libertés qui sont menacées et qui seront violées, si vous le permettez. Car nos adversaires qu'aveugle leur fanatisme. Vous continuerez le mouvement qui s'est emparé des Français vraiment libéraux. Vous vous associerez à la protestation éclatante que dimanche dernier, des électeurs indépendants, ont infligée, dans tous les coins de notre patrie, aux hommes qui poursuivent la désorganisation sociale.

C'est un fait indéniable; les Conservateurs libéraux se réveillent; ils sortent d'une coupable apathie et d'une indifférence condamnable. Partout, ils ont lutté contre les ennemis de nos libertés; partout, ils combattront avec l'énergie que donne la défense d'une cause juste et sacrée.

Electeurs de Cahors,

Refusez-vous de vous ranger parmi les Libéraux, parmi les défenseurs de l'ordre social, de la liberté, de la loi? Vous ne reniez pas un passé qui prouve votre dévouement et votre attachement à la liberté de penser, à la liberté d'enseigner, à la tolérance.

Votre choix est fait; entre les amis de la licence et de l'anarchie et les défenseurs de la modération et de la raison, vous n'hésitez pas. Vos nombreux suffrages confieront l'administration de la cité aux Conservateurs libéraux, dont le programme se traduit par ces mots simples et rassurants: Aux affaires! Aux affaires! Aux affaires! Aux urnes donc, et pas d'abstentions.

Un républicain conservateur.

LE DÉFICIT DU BUDGET

Paris, 8 mai.

Le relevé du rendement des impôts pour le mois d'avril accuse un déficit de six millions et demi sur les prévisions budgétaires.

Les postes et télégraphes seuls ont donné des recettes supérieures aux prévisions. Cette augmentation s'explique par l'impulsion que la période électorale a imprimée aux échanges postaux et télégraphiques.

L'enregistrement continue d'accuser des moins-values progressives.

Ces six millions et demi, joints aux vingt-deux millions de déficit pendant le premier trimestre de l'exercice courant, donnent un déficit total de 28 millions et demi pour les quatre mois écoulés de 1884.

La France assure qu'en présence de la persistance des déficits dans le rendement des impôts plusieurs membres de la commission du budget ont l'intention de proposer, pour arriver à l'équilibre budgétaire, l'aliénation du réseau des chemins de fer de l'Etat.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le Maire de la ville de Cahors, conformément aux dispositions de l'article 30, § 2, de la loi du 5 avril 1884, a l'honneur de prévenir les Electeurs de la commune de Cahors qu'un seul conseiller ayant été élu dans le scrutin du 4 mai, il sera procédé à un deuxième tour, dimanche prochain, 11 courant.

Le nombre des conseillers à élire est de vingt-six.

Le scrutin restera ouvert de neuf heures à 5 heures.

Le vote aura lieu dans les mêmes locaux que pour le premier tour

LA PREMIÈRE SÉANCE DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL.

L'ouverture de la deuxième session ordinaire des conseils municipaux pour 1884 session

dont la durée n'excédera pas six semaines, est fixée au dimanche 18 mai prochain. C'est dans cette séance qu'il sera procédé à l'installation des conseils municipaux et à l'élection des maires et adjoints.

Questions électorales.

Voici notre réponse à quelques-unes des questions qui nous ont été posées.

Bulletins trouvés dans l'urne en nombre inégal à celui des émargements.

Lorsque, immédiatement après la clôture du scrutin, les bulletins ont été conformément à la loi, extraits de l'urne et comptés publiquement, et que cette opération n'a donné lieu à aucune réclamation, la majorité absolue doit être calculée d'après le nombre des bulletins trouvés dans l'urne, suivant les énonciations du procès-verbal, alors même que ce nombre est inférieur à celui des émargements.

(Cons. d'Etat, 4^{er} juin 1866, — 13 janv. 1882).

Dans le cas, au contraire, où le nombre des émargements est inférieur à celui des bulletins trouvés dans l'urne, le candidat ne doit être proclamé que s'il conserve la majorité requise, après avoir subi la déduction d'un nombre de voix égal à la différence entre les deux chiffres.

(Cons. d'Etat, 13 janv. 1882, — 4^{er} juin 1853, — 26 mars 1858).

Fraude électorale. — Membres du bureau responsables.

L'article 35 du décret du 2 février 1852, qui punit les fraudes en matière électorale, s'applique non seulement au président du bureau électoral, mais à tous les membres de ce bureau.

(Cassation criminelle, 28 juillet 1882).

Bulletins douteux non annexés. — Nullité.

L'élection doit être annulée lorsque le bureau n'a pas annexé au procès-verbal des bulletins qu'il a refusé de compter, comme ne contenant pas une désignation suffisante et qu'il y a doute sur les motifs qui ont déterminé sa décision.

(Conseil d'Etat, 26 décembre 1878).

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 21 avril 1884.

Présidence de M. CALMON, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté;

M. le secrétaire général dépose les publications reçues.

Il lit une lettre de M. Micislas Kuinto, d'Arcahon, demandant à faire partie de la Société des Etudes à titre de membre correspondant.

Il sera statué sur son admission à la séance du 5 mai 1884.

M. le secrétaire général donne connaissance d'une circulaire de M. Léon Palustre, qui invite la Société à souscrire une certaine somme en vue de la conservation des ruines de Sanxay.

La Société, consultée, décide l'envoi d'une cotisation. M. P. de Fontenilles se charge de la transmettre à M. Palustre.

M. le Président communique une lettre de M. A. Deloncle annonçant la mort de M. Charles Deloncle, son père, membre correspondant de la Société des Etudes.

M. le Président exprime, au nom de la Société, les regrets que lui fait éprouver la perte d'un homme dont la valeur comme archéologue, savant, poète français et félibre, était justement appréciée dans notre compagnie.

M. Malinowski est chargé de rédiger une notice bibliographique et nécrologique qui sera insérée dans le bulletin, suivant l'usage.

M. le Président lit ensuite une lettre de M. l'abbé Pothier l'informant que la société archéologique de Montauban viendra visiter Cahors, le lundi 28 avril, et manifestant le désir de faire dans notre ville une excursion avec ceux des membres de la Société des Etudes qui voudront bien se joindre à elle.

Cette proposition étant unanimement acceptée, M. le président remercie les archéologues qui se grouperont autour de lui pour recevoir et diriger ces savants visiteurs dont les noms et les travaux leur sont familiers.

La Société décide de s'abonner au Bulletin de la Société héraldique et généalogique de France.

Un membre signale dans le Feu-Follet du 15 avril: Nos réservistes, par Eugène Delard, et Après la Guerre, sonnet par J.-B. Rouquet.

M. le docteur Lebœuf communique un tableau statistique des décès de la commune de Cahors, depuis 1872 jusqu'à 1884.

De ce tableau il résulte: 1^o que de 1872 à 1881 inclusivement, soit pendant 10 ans, il a été noté 3,543 décès non compris 189 morts-nés, pour 2,819 naissances; 2^o qu'entre les décès et les

naissances il existe une différence de 689 en faveur des décès; 3° Que les années les plus meurtrières ont été 1878, 517 décès et 18 morts-nés, et 1881, avec 404 décès et 17 morts-nés; 4° Que les années les plus favorables ont été 1872 portant 304 décès avec 32 morts-nés, et 1874 avec 327 décès et 16 morts-nés; 5° Que les années les plus favorables pour les naissances ont été 1873 avec 315 naissances et un écart de 19, et l'année 1872, avec 276 naissances et un écart de 28; 6° Que néanmoins il y a eu pendant ces dix années une différence toujours en faveur des décès; 7° Que la somme des décès du sexe masculin (1811) a été plus élevée que celle du sexe féminin (1727) et que la différence est seulement de 84. »

M. Leboeuf examine ensuite les chiffres des décès par paroisses; il résulte de cette étude que la plus grande mortalité est observée à St-Urcisse, puis à St-Barthélemy, à la Cathédrale, à Notre-Dame et à Cabessut. Il attribue ces différences à la malpropreté et à l'humidité des rues, à la mauvaise tenue des maisons, à l'absence de toute notion d'hygiène d'une part, et aux soins mieux entendus de l'autre.

Après s'être longuement étendu sur les causes générales qui tendent à diminuer la population cadurcienne, il étudie au même point de vue Figeac et Gourdon. Là encore il constate un écart très considérable entre les décès et les naissances.

Enfin il pousse ses investigations statistiques sur les départements limitrophes. La majorité de ces derniers offre un résultat prospère; tels sont la Corrèze, le Cantal et l'Aveyron. Le Lot-et-Garonne au contraire tend à se dépeupler.

M. Leboeuf continuera la lecture de son important travail à une séance postérieure.

La séance est levée à 10 heures.

Le président, Pour copie conforme :
CALMON. Le secrétaire des séances,
F. LAROUSILHE.

LE CRÉDIT DU LOT

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société anonyme le *Crédit du Lot* a eu lieu le 30 avril dernier, dans les bureaux de la Société, rue du Lycée, numéro 15, à Cahors, sous la présidence de M. Sirech, maire de Cahors, président du Conseil d'administration.

MM. Rodolphe architecte et Frézal propriétaire, ont été appelés au bureau en qualité de scrutateurs; M. Dissès Antonin a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il résulte du rapport du Conseil d'administration que pendant l'exercice écoulé le chiffre des opérations a été considérablement réduit; les bénéfices ont diminué en conséquences; mais grâce à cette mesure de prudence, la société a pu traverser sans danger cette crise financière qui a justement alarmé et rendu très circonspects tous les hommes qui s'intéressent aux établissements de Crédit.

Après la lecture du rapport du Censeur qui constate la parfaite régularité des écritures, l'assemblée a approuvé les comptes qui lui étaient présentés.

M. Sirech, dont les pouvoirs étaient expirés, a été réélu administrateur pour cinq ans et M. Mazières, censeur sortant, a été nommé censeur pour l'exercice courant.

Le dividende qui a été fixé à 5 francs par titre est payable tous les jours, à la caisse de la société, sur la remise du coupon n° 4.

Le Directeur,
H. PETIT.

BOURSES DANS LES LYCÉES

Les prochaines sessions d'examen, pour l'obtention des bourses dans les Lycées et Collèges, s'ouvriront aux dates suivantes :

Aspirants, mardi 3 juin;
Aspirantes, lundi 9 juin.

Les demandes d'inscription seront reçues à la Préfecture (1^{re} division), du 15 au 30 mai.

UN DÉSASTRE COMMERCIAL

Nous apprenons que le sieur Sicault, minotier à Salegourde près Périgueux, a été écroué hier sous l'inculpation de faux. C'est en outre un grand désastre commercial et la faillite a été déclarée d'office aujourd'hui.

On nous assure qu'à son premier interrogatoire Sicault a avoué le crime qui lui est imputé; le chiffre des faux commis s'élevaient, nous dit-on, à près de 180,000 francs.

C'est sur la plainte d'un banquier de notre ville que Sicault a été arrêté. Ce banquier serait porteur de près de 150,000 fr. de valeurs fausses.

Un propriétaire de Quimper (Finistère), M. T..., écrit qu'il a parfaitement guéri ses vignes, atteintes du phylloxera, en mettant au

pied de chacune d'elles une certaine quantité de goémon. M. T... estime qu'on peut encore guérir les vignes phylloxérées en arrosant les ceps avec de l'eau de mer ou de l'eau salée.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 3 au 10 mai 1884.

Naissances.

Delpon, Adeline, à St Henri.

Mariages.

Bouygues, Antoine, et Auduy, Maria.

Décès.

Barthélémy, Jean, cultivateur, 25 ans, célibataire.
Abadie, Jules, soldat au 7^e de ligne 22 ans (Hospice)
Costes, Antoine, cult. 72 ans, (Hospice)
Sagnès, Jean, cult. 76 ans, (Hospice)
Cambrouse, Marie, 76 ans rue de la Préfecture.
Clary, Jean, cult. 79 ans, à Cabessut.
Mangieu, Antoine, ancien éclusier, 89 ans (Hospice)
François, Jean, soldat au 7^e de ligne, 21 ans (Hospice)

THÉÂTRE DE CAHORS

DIRECTION DE M. J. MORVAND

Spectacle du dimanche 11 mai 1884.

Gillette de Narbonne

Opéra comique en 3 actes.

LE SPECTACLE COMMENCERA PAR

LES PETITS PÉCHÉS DE LA GRAND'MAMAN

Comédie en 1 acte.

Dernières Nouvelles

LA FRANCE ET L'ANGLETERRE EN AFRIQUE.

Suivant une dépêche de Rome, adressée à la France, le bruit court, dans les cercles politiques, que la France et l'Angleterre seraient sur le point de se partager l'influence prépondérante dans le Sud de l'Afrique. La première aurait la main libre en Tunisie et en Tripolitaine, tandis que l'Angleterre garderait l'hégémonie égyptienne.

Si cet arrangement s'effectuait, l'Italie serait exclue de tout rôle sur les côtes d'Afrique. De là des craintes qui s'expriment avec une véritable amertume contre des propositions du cabinet de Londres au cabinet de Paris.

LA DISSOLUTION.

On sait que M. Andrieux a l'intention de déposer un amendement au projet de révision, amendement qui tendrait à enlever au Sénat le droit de se prononcer, en cas de dissolution de la Chambre des députés. L'ancien préfet de police voudrait que la proposition fut prononcée par le Président de la République sur la proposition du conseil des ministres.

Le but de M. Andrieux serait de donner à la responsabilité ministérielle la réalité qu'elle n'a jamais eue jusqu'ici. Il est inutile d'ajouter que l'amendement Andrieux n'a pas plus de chance d'être adopté par la Chambre que par le Sénat.

TONKIN.

Le Times, dans sa seconde édition, publie la dépêche suivante de Shang-Hai, 8 :

Les négociations préliminaires ont été entamées à Tien-Tsin, au sujet des affaires du Tonkin. Elles faisaient, jusqu'à hier, des progrès satisfaisants.

BORSES. — Cours au 10 mai.

3 0/0.....	79 15
3 0/0 amortissable (ancien).....	80 05
3 0/0 id. 1884.....	00 00
4 1/2 0/0 ancien.....	106 75
4 1/2 0/0 1883.....	108 10

Dernier cours du 9 mai.

Actions Orléans.....	1,306 25
Actions Lyon.....	1,250 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	368 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	302 00
Obligations Lombardes (jouissance).....	299 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	332 25

Etude de M^e Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens.

En vertu d'une ordonnance de M. le Président du tribunal civil de Cahors, en date du trois mai courant et par exploit, en date de ce jour, fait par Duc, huissier, dame Marie Balery, épouse de Fran-

çois Rivière, sans profession, a formé contre ledit François Rivière son mari, propriétaire cultivateur, avec lequel elle demeure et est domiciliée dans la commune de St-Paul-Labouffie, une demande en séparation de biens.

Pour extrait certifié véritable :
A Cahors, le dix mai, mil huit cent quatre-vingt-quatre.

L'avoué poursuivant,
DELBREIL.

Etude de M^e Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT

D'UNE

demande en séparation de biens

ASSISTANCE JUDICIAIRE

En vertu d'une ordonnance de M. le Président du tribunal civil de Cahors, en date du 28 avril dernier, et par exploit de Combelles, huissier, en date du 7 mai courant, la dame Anne Tu'tet, épouse du sieur Pierre Sarroy, sans profession habitante et domiciliée de la ville de Cahors, en date du quatre avril dernier, a formé contre son mari, une demande en séparation de biens et a constitué M^e Delbreil pour son avoué près le tribunal civil de Cahors.

Pour extrait certifié véritable :
Cahors, le dix mai, mil huit cent quatre-vingt-quatre.

L'avoué poursuivant,
DELBREIL.

Etude de M^e Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

VENTE

A SUITE

DE SAISIÉ IMMOBILIÈRE

Adjudication fixée au QUATORZE JUIN prochain

Suivant procès-verbal de Laborde, huissier à Cazals, en date du treize février dernier, en forme, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, ainsi que l'exploit de dénonciation, le sept mars dernier, volume 93 numéros 22 et 23.

Il a été procédé, à la requête de M. Jacques Bousquet, propriétaire, domicilié à Lafillon, commune de Lherm, ayant constitué M^e Delbreil pour son avoué près le tribunal civil de Cahors.

Sur la tête et au préjudice du sieur Antoine Bousquet, propriétaire au lieu de Laborie commune de Lherm, à la saisie réelle de tous les biens immeubles ci-après désignés :

Lieux saisis et à vendre

1° Les deux tiers d'un jardin situé au chef-lieu de la commune de Lherm, de contenance environ de un are soixante-dix centiares, formant le numéro 588, section C du plan cadastral de ladite commune de Lherm;

2° Les deux tiers d'une maison sise au même lieu, formant le numéro 592, mêmes section et plan, se composant d'une chambre et d'une cuisine auxquelles sont attachant les deux tiers du jardin décrits plus haut;

3° Les deux tiers d'un sol de maison sentier ou patis, sis au même lieu, de contenance environ de un are quatre-vingt centiares, formant le numéro 582, même section et plan;

4° Un bois situé au lieu dit Lherm et la Reugade, de contenance environ de trente-deux ares quatre-vingt centiares, formant le numéro 781, mêmes section et plan, partie en bois et partie convertie en vigne ou friche;

5° Cinq ares environ d'un pré de contenance totale de quarante-deux ares cinq centiares, sis au lieu dit Pièce de la Rivière, formant le numéro 625 (partie) section C dudit plan cadastral, converti actuellement en terre labourable.

Ces immeubles sont situés dans la commune de Lherm et sont jouis et exploités par le sieur Antoine Bousquet.

6° Une moitié d'une vigne sise au lieu dit Lac de Gay de contenance environ de dix-sept ares soixante centiares formant le numéro 559 section A du plan cadastral de la commune de Montgesty;

7° Une moitié d'une terre sise au même lieu de contenance environ de soixante-un ares, formant le numéro 560, mêmes section et plan.

Ces immeubles sont situés dans la commune de Montgesty et sont portés sur la tête du sieur Antoine Bousquet, qui les jout et les exploite.

Le cahier des charges dressé par M^e Delbreil, pour parvenir à la vente des biens ci-dessus désignés, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où l'on peut en prendre communication.

En conséquence, la vente des biens saisis aura lieu le quatorze juin prochain, à l'heure de midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de cette ville.

Elle sera faite en deux lots composés comme suit :

Le premier lot des articles 1, 2, 3, 4 et 5 du présent placard sur la mise à prix de... 10 ff.

Le second lot des articles 6 et 7 du présent sur la mise à prix de... 10 fr. en sus des charges.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable,
Cahors, le huit mai mil huit cent quatre-vingt-quatre,

L'avoué poursuivant,
DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le mai mil huit cent quatre-vingt-quatre, F^o C^o regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT, receveur.

BIBLIOGRAPHIE

LA MUSIQUE POPULAIRE. Journal hebdomadaire. — Bureaux : boulevard Saint-Michel, 78, Paris. — Sommaire du numéro 133. — Texte : M. Stéphane, par Alphonse Borelle. — Les œuvres dramatiques de Berlioz, par A. Bouteau. — L'association Wagnérienne de Bruxelles. — Les tribulations d'un artiste compositeur à Paris en 1812, par Ed. Grégoir. — Concours de la ville de Montpellier. — Société Enile Pichoz. — Concert de l'Union internationale des compositeurs, par Gutello. — Revue des concerts, par C. Rhemour. — Nouvelles diverses. — Musique : Fantaisie mignonne pour le piano de Weber. — Musique d'orgue : *moderato*, de Wolckmann. — *Pleni sunt caeli*, de Palestrina, *Prélude* de Fischer. — *Miau ! Miau !* duo de M. Bertholo. — Illustration : Portrait de M. Stéphane de l'Opéra-Comique.

Par suite d'une nouvelle combinaison, l'abonnement d'un an ne coûte absolument rien.

Un numéro spécimen, avec renseignements, est adressé à toutes les personnes qui en font la demande.

ST-NICOLAS, 5^e année. Sommaire du n° 22. (1^{er} mai 1884). — Au Tonkin (Amar-ben-Ali). — Une heureuse Famille (Tante Nicole). — Mont Salvage (S. Blandy). — Ilias (J. Protche de Ville). — La Boite aux Lettres. — La Tirelire aux devinettes. — Illustrations par Dyck, Echler, A. Sandoz, A. Poisson, Gaillard, etc. — Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

LE MUSÉE DES FAMILLES, paraissant deux fois par mois, publié dans son numéro du 1^{er} mai 1884. — La Légende du Sergent à Cheval, par Ch. Marceilly. — Histoire de Brigands, par Adriana Piazzi. — La Fontaine, poésie, par Jules Lemaitre. — L'Ilote, musique de danse, par Léopold Dauphin. — L'espion des écoles, par Louis Ulbach. — Tante Jeanne, par Maurice Gardot. — Frédéric Chopin, par A. Genevay. — Chronique, histoire de la quinzaine, par A. de Villeneuve. — Correspondances et Concours, par Eug. Muller. — Illustrations par Frédéric Régamey, Carl Larsson, Fraipont, Doerr, Gaillard, etc. — Prix d'abonnement Paris : un an, 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Un préjugé qui disparaît.

Monsieur le Rédacteur,

Comme tout le monde, je croyais la calvitie un mal irrémédiable. Je voyais avec résignation quoique avec peine, mes cheveux tomber tous les jours et mon crâne se dénuder peu à peu. Je ne saurais trop vous remercier de m'avoir fait connaître la *Loction Régénératrice du Dr Souli*. Depuis que j'en fais usage, mes cheveux ne tombent plus, les parties dénudées sont déjà recouvertes d'un léger duvet; il n'y a plus trace de pellicules. J'espère beaucoup. Agréés les remerciements d'un homme heureux.

DU CLOSET, à Villeneuve-sur-Lot.

Dépôt des flacons, à 1 fr. 75 et 3 fr. à Cahors, parfumerie DIDES aîné, boulevard Gambetta.

Bien conseillé.

« Colombier (Haute-Saône).

« Depuis quatre ans, ma femme souffrait énormément de l'estomac, elle vomissait et perdait l'appétit. Ayant appris que vos *Pilules Suisses* étaient d'un bon effet pour ces maladies, je me suis empressé d'en demander une boîte à 1 fr. 50; elles ont produit un excellent effet; depuis que ma femme en fait usage, tout a disparu : maux de tête, constipation, ballonnement du ventre, tout enfin. Je vous autorise volontiers à publier cette guérison.

« J. PÉ, empl. au Ch. de fer. »

Lecteur ! si vous ne voulez pas être trompé en achetant les *Pilules Suisses*, exigez rigoureusement sur la boîte la *croix blanche* sur fond rouge, et le nom du fabricant sur la bande : A. HERTZOG, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

Rien de brutal comme un fait! — Le sieur Leroy, de Wazemmes-Lille, était malade depuis 3 années, dont 18 mois passés à l'hôpital de Lille. Quelques bouteilles de la *Tisane Américaine des Shakers*, et les *Pilules* le guérissent. Voilà qui vaut mieux que toutes les thèses de la Faculté. M. Couvreur, pharmacien, à Roubaix, cite le cas d'un cultivateur de Leers (commune des environs de Roubaix), malade pendant des années d'indigestion et sur lequel tout traitement médical avait échoué. Quelques bouteilles de *Tisane* l'ont guéri. Pour les personnes que cela peut intéresser, la brochure explicative de cette médication se donne gratuitement dans toutes les bonnes pharmacies. Dépôt principal : FANYAU, pharmacien à Lille.

VOULEZ-VOUS NE PLUS TOUSSER ?

Prenez des Pastilles à la Sève de Pin au lactucarium et à la codéine de BRACHAT, pharmacien, rue Leyteire, 61, Bordeaux. Ces pastilles, d'un goût très agréable, ont une grande supériorité sur toutes les préparations au goudron et sur tous les sirops connus jusqu'à ce jour, car elles donnent un calme immédiat aux organes irrités. Elles guérissent en moins de 48 heures : toux, rhumes, catarrhes, maux de gorge, bronchites tant aiguës que chroniques et, en général toutes les maladies des voies respiratoires. — Franco 1 fr. 50 par la poste. — Se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies. — Dépôt chez M. Alazard pharmacien.

MAISON A. COURBEBASSISSE

VENTE AU DÉTAIL

Désormais les Grands Magasins situés, rue du Parc, 4, à Cahors, Entrepôts de tissus de toute nature, sont Ouverts au Public. Vente au détail de tous les articles à des bas prix surprenants Rapport direct du Consommateur économe, avec les fabriques de Tissus.

VENTE AU COMPTANT
ENTRÉE RUE DU PARC, 4, CAHORS
OUVERTURE LE 1^{er} AVRIL 1884



RUE DU LYCÉE, 9, **GRAND MAGASIN DU PONT-VALENTRE** RUE DU LYCÉE, 9, CAHORS.

Le Sieur ANCIAUME, marchand Tailleur, prévient sa Clientèle et le Public qu'il vient de transférer son Magasin rue du Lycée, 8, et de traiter avec les meilleures Maisons, pour tenir, dans un Salon spécial, à côté de son Magasin :

LA DRAPERIE DE HAUTE NOUVEAUTÉ, RENOUVELÉE TOUTES LES SAISONS
les Vêtements confectionnés
et les CHEMISES sur Mesure

Le tout garanti du dernier goût et dont la confection ne laisse rien à désirer. On peut s'en rendre compte en allant le visiter, ou bien il portera en ville et à la campagne les échantillons dont demande lui sera faite.

MACHINES A COUDRE
 POUR FAMILLES ET ATELIERS
 (Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^e
C. DESPRATS, Successeur
 LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance
PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveauté pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etouffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1^{er} février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : **J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors**

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS
 Lauréat de l'Académie Nationale
CHIRURGIEN-DENTISTE
 Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze
 Châlet de l'hôtel des Ambassadeurs.

APPARTEMENT A LOUER

Cuisine, Salle à manger, Salon, Chambres à coucher, Cave et Galetas, avec ou sans jardin. Rue des Hortes, numéro 6.

ÉPICERIE FINE

COMESTIBLES, VINS FINS, LIQUEURS, EAU-DE-VIE, SIROP, CONSERVES ALIMENTAIRES.

Assortiment complet des liqueurs des R. P. Cél-stins de Vichy.

Ces liqueurs sont faites avec le plus grand soin et ont pour base les sels alcalins des Eaux minérales de Vichy.

Eaux minérales de St-Galmier, Vals, Vichy et autres.

A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS.

SANTAL de MIDY

Supprime copahu, cu bête, injections, guérit en 48 heures les écoulements.
 Ph^o MIDY, 113, Faub^o St-Honoré, Paris
Maladies des Enfants

SIROP DE RAIFORT IODÉ

De GRIMAUD & Co, Ph^o, à Paris
 Plus actif que le sirop antiscorbutique, excite l'appétit, fait fondre les glandes, combat pâleur et mollesse des chairs, guérit les gourmes, croûtes de lait, éruptions de la peau. Dépuratif par excellence.
 Dépôt à Cahors, pharmacie VIDAL.

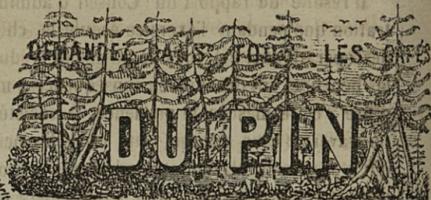
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

21 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



PÉRIQUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR
 MEMBRE DU JURY
 BORDEAUX EXP^o INT^o 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR
 A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
 Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

L'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

L'ÉCLIPSE
 Moulin à Vent
 LE MEILLEUR DU MONDE — DÉFIANT LES TEMPÊTES
 Pour Irrigation, Élévation d'Eau, Submersion
NORIAS-CHAPELET
 à manège et à bras depuis 50 fr.
BEAUME, Constructeur breveté s.g.d.g.
 à BOULOGNE, près PARIS

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS

Traduite par de G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés : Edition de luxe 20 fr. ; édition ordinaire 12 fr.

Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.